



# CÔTÉ COURT



FESTIVAL DU FILM COURT  
EN SEINE - SAINT - DENIS / PANTIN

## RÈGLEMENT 2011 - COMPÉTITION FICTION, PANORAMA ET COMPÉTITION EXPÉRIMENTAL-ESSAI-ART VIDÉO

La 20<sup>e</sup> édition du festival Côté court aura lieu du mercredi 15 au samedi 25 juin 2011 au Ciné 104 à Pantin. Le festival Côté court, créé à l'initiative du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et de la Ville de Pantin, bénéficie du soutien du CNC, de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional d'Île-de-France.

### 1 - Conditions de participation générales

La sélection s'effectue sur la production française postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et non déjà soumise au comité de sélection.

La durée des films doit être inférieure à 60 minutes.

Les films d'animation ou documentaires ne peuvent pas concourir en compétitions mais peuvent être retenus pour le Panorama, sélection non compétitive (voir Art.4).

Les films publicitaires ou institutionnels ne sont pas admis.

### 2 - Conditions de participation à la compétition Fiction, à la compétition Expérimental-Essai-Art vidéo et au Panorama

Toute production sur support de projection 16 mm, 35 mm, Beta SP, Beta Num, Mini DV, Mini DVcam, DVcam est acceptée.

### 3 - Inscription

Les inscriptions se font sur la plateforme d'inscription des courts métrages aux festivals à l'adresse suivante :

**[http://www.le-court.com/films\\_platform](http://www.le-court.com/films_platform)**

en référençant votre (vos) film(s), puis en postulant en ligne au festival Côté court.

Le(s) film(s) inscrit(s) doi(ven)t être envoyé(s) au bureau du festival Côté court sur support DVD pour la présélection accompagné(s) de la fiche d'inscription imprimée et signée. (vérifier que le DVD est lisible!).

Étiqueter impérativement les éléments de visionnement avec : titre du film, genre, nom et adresse du réalisateur et/ou du producteur, durée du film et format de projection.

Les éléments de visionnement envoyés ne seront pas retournés.

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de TOUS LES ÉLÉMENTS.

**La date limite d'inscription est fixée au VENDREDI 25 FEVRIER 2011.**

Le festival Côté court se garde le choix, après l'inscription d'un film, de le faire concourir dans la sélection qu'il souhaite (Fiction ou Expérimental-Essai-Art vidéo).

### 4 - Panorama

Tout film inscrit pour concourir en compétition (Fiction ou Expérimental-Essai-Art vidéo) est susceptible d'être sélectionné hors compétition dans la sélection Panorama (sauf refus écrit du réalisateur ou du producteur).

Les films retenus pour le Panorama peuvent être sélectionnés pour le prix *emergence*.

Les inscriptions se font sur la plateforme d'inscription des courts métrages aux festivals à l'adresse suivante :

**[http://www.le-court.com/films\\_platform](http://www.le-court.com/films_platform)**

en référençant votre (vos) film(s), puis en postulant en ligne au festival Côté court.

Le(s) film(s) inscrit(s) doi(ven)t être envoyé(s) au bureau du festival Côté court sur support DVD pour la présélection accompagné(s) de la fiche d'inscription imprimée et signée. (vérifier que le DVD est lisible!).

Étiqueter impérativement les éléments de visionnement avec : titre du film, genre, nom et adresse du réalisateur et/ou du producteur, durée du film et format de projection.

Les éléments de visionnement envoyés ne seront pas retournés.

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de TOUS LES ÉLÉMENTS.

**La date limite d'inscription est fixée au VENDREDI 25 FEVRIER 2011.**

### 5 - Sélection

Les décisions du comité de sélection seront consultables sur la plateforme d'inscription et communiquées au réalisateur ou au producteur par courrier électronique.

Les réalisateurs et (ou) les producteurs s'engagent à mettre à la disposition du festival les coordonnées téléphoniques, postales et mails de l'équipe artistique et technique des films sélectionnés.

## **6 - Envoi des films sélectionnés**

Les copies des films sélectionnés, sur support argentique, devront être déposées à l'Agence du Court Métrage ou au Ciné 104 au plus tard le **vendredi 3 juin 2011** (date impérative) et seront à la disposition du festival pendant toute sa durée.

Les copies des films sélectionnés, sur support numérique, devront être envoyées ou déposées au bureau du festival Côté court, au Ciné 104 au plus tard le **vendredi 3 juin 2011** (date impérative) et seront à la disposition du festival pendant toute sa durée.

Spécificités techniques requises pour les compétitions et le panorama :

Chaque production sur support de projection vidéo (Beta SP, Beta Num, Mini DV, Mini DVcam, DVcam) doit être précédée d'une amorce technique et du time code du début du film.

## **7 - Prime**

Le Festival alloue une prime de 54 euros HT pour chaque film sélectionné aux Compétitions ou au Panorama. Cette prime s'entend pour 2 passages pendant le festival en compétition expérimental et panorama et 3 passages en compétition fiction.

La facturation sera effectuée, soit par l'Agence du Court Métrage, soit par les réalisateurs (ou les producteurs) pour les films non-inscrits à l'Agence.

Pour les films non-inscrits à l'Agence, la facture devra être envoyée à l'Association Côté court dans un délai maximum de 3 mois après la date de fin du festival, soit au plus tard le 26 septembre 2011.

## **8 - Prix**

### **COMPÉTITION FICTION**

- **GRAND PRIX CÔTÉ COURT** : doté de 20000 euros par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour la réalisation d'un nouveau film, court ou long métrage et de 5000 en prestations techniques
- **PRIX SPÉCIAL DU JURY** : doté de 1500 euros par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et 4600 euros en prestations techniques
- **PRIX DE LA JEUNESSE** : doté de 1500 euros par La DDJS et 1900 euros en prestations techniques
- **PRIX DE LA PRESSE** : doté de 1500 euros en prestations techniques
- **PRIX DU PUBLIC** : doté de 1500 euros par la ville de Pantin et 1900 en prestations techniques
- **PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE ET MASCULINE** : doté de 750 euros pour chaque lauréat
- **PRIX DU MEILLEUR SCÉNARIO** : doté de 1500 euros par l'Association Beaumarchais et de l'annuaire Bellefaye
- **PRIX DE LA RÉSIDENCE CÔTÉ COURT** : doté par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis de 2500 euros chacun pour le lauréat Côté court et le scénariste qu'il aura choisi.

### **COMPÉTITION EXPÉRIMENTAL-ESSAI-ART VIDÉO :**

- **GRAND PRIX CÔTÉ COURT** : doté de 3000 euros par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis
- **PRIX DU PAVILLON** : doté de 1500 euros par la Ville de Pantin

Les prestations techniques qui dotent également ces prix sont allouées par nos partenaires :

Panavision Alga Techno, Cininter, LNF.

Des prix et des dotations supplémentaires pourront être attribués.

Le montant des dotations peut être modifié d'ici la remise des prix de l'édition 2011 et ce sans préavis.

En cas d'ex-æquo, la dotation du prix sera divisée par deux.

Le règlement des prix attribués sera effectué au plus tôt quatre mois après la remise des prix.

## **9 - Diffusion**

Des programmes composés de films sélectionnés et tout particulièrement des films primés pourront faire l'objet de diffusions après le festival, dans le cadre de l'Association Côté court.

Dans ce cadre, les films loués à l'Agence du Court Métrage après le festival seront facturés à l'Association Côté court sur la base du tarif pratiqué pendant le festival, soit 54 euros H.T. et cela pendant une durée maximum de 2 ans, soit jusqu'au 25 juin 2013.

## **10 - Diffusion télévision et autre diffusion**

La participation au festival implique l'autorisation de passage sur les chaînes de télévision nationales ou régionales ainsi que sur tout autre support promotionnel (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes).

## **11 - Assurance**

Le festival prend en charge les frais d'assurance entre la réception et le rendu des films. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

## **12 - Dérégations**

Le Conseil d'Administration de l'Association Côté court est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée des participants.

### **FICHE D'INSCRIPTION**

La fiche d'inscription est à remplir sur le site [www.le-court.com](http://www.le-court.com). La copie du film pour présélection est à envoyer au bureau du festival **AVANT LE VENDREDI 25 FÉVRIER 2011** à l'adresse suivante :

Festival Côté court - Présélection Compétitions / 104, avenue Jean Lolive 93500 Pantin.